Image not found or type unknown

Véhicule d'occasion avec des vices cachés de carosserie

Par **brechri**, le **16/06/2016** à **15:17**

J'ai acheté un véhicule il y a moins de 2 ans à un particulier, hors une fuite par l'antenne de toit vient de survenir. Le concessionnaire me dit et me fait voir que le toit a été refait et mal fait ainsi que le capot. Le vendeur ne m'avait pas informé de ces réparations et je dois aujourd'hui payer pour réparer le véhicule. Ai-je un recours possible?
Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **16/06/2016** à **16:50**

Merci c'est bien... mais bonjour aussi !
Je trouve que ça ressemble fort à un vice caché mais 2 ans après...? De toute façon il vous faut en passer par un expert.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés